Nations Unies

S/PV.7850



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7850e séance

Vendredi 23 décembre 2016, à 9 h 30
New York

Président :	M. Oyarzun Marchesi	(Espagne)
Membres :	Angola	M. Martins
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ciss
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Suárez Moreno

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

16-45855 (F)





La séance est ouverte à 9 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2016/1085, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant le mettre aux voix..

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

France, Nouvelle-Zélande, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

S'abstiennent :

Angola, Chine, Égypte, Japon, Malaisie, Fédération de Russie, Sénégal, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant: 7 voix pour, zéro voix contre et 8 abstentions, Le projet de résolution n'est pas été adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations après le vote.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution (S/2016/1085) n'aurait pas dû donner lieu à une controverse. Les États-Unis ont déposé un projet de résolution visant à montrer que les architectes des atrocités de masse et ceux qui défient quotidiennement les demandes du Conseil de sécurité auront à rendre des comptes. Nous avons engagé instamment les membres du Conseil à soutenir le peuple du Soudan du Sud, qui souffre énormément en raison des actions de leurs dirigeants. Et nous avons demandé avec insistance qu'un embargo sur les armes et des sanctions ciblées soient mis en place afin de mettre un terme à la culture de l'impunité et, au moins, de réduire la violence. Nous remercions ceux qui ont soutenu cet effort.

Certains membres du Conseil ont décidé d'empêcher le Conseil d'agir, d'entendre les supplications du Secrétaire général, qui appelle depuis plus d'un an à ce que ces mesures soient prises. L'histoire jugera très durement leur décision. Les atrocités au Soudan du Sud et les déplacements vers les pays voisins augmentent chaque jour. Un certain nombre de faux arguments ont été avancés ces derniers jours, et je voudrais simplement les aborder de front.

Certains ont dit que ce projet de résolution aurait dû imposer soit un embargo sur les armes, soit des sanctions ciblées, mais pas les deux. Ils ont soutenu que le fait d'inscrire tout à la fois l'embargo sur les armes et les désignations dans le même projet de résolution nous coûtait des voix et que nous pourrions peut-être faire adopter le projet de résolution si nous ne déposions qu'une demande d'embargo ou que des désignations. C'est tout simplement faux. Nous avons dit à tous les pays qui se sont abstenus – les huit qui se sont abstenus sur l'embargo sur les armes et sur les désignations – que nous étions tout à fait prêts à ne proposer qu'un embargo sur les armes ou que des désignations afin de lutter contre la culture de l'impunité et les principaux architectes de la violence. En réponse, on nous a dit qu'un changement de cette nature ne nous permettrait pas d'obtenir un seul vote supplémentaire. Nous avons consulté tous les membres qui se sont abstenus lors du vote. Personne ne pourra dire rétrospectivement : « Si seulement les Américains avaient proposé la moitié de ce qu'ils avaient inclus dans ce projet de résolution, cela nous aurait convenu. » C'est faux.

Deuxièmement, certains ont dit – c'est une citation dont je me souviens bien – : « Nous avons besoin d'actions et non de sanctions ». Il s'agit d'une citation mot pour mot. Mais le représentant qui a dit cela et tous les autres que se sont abstenus n'ont proposé aucune action. Aucun d'entre eux n'a rien proposé malgré les appels incessants de ma part et de la part de tous ceux qui, à la Mission des États-Unis, s'occupent de cette question. Personne n'a pris l'initiative de dire : « Ne faites pas ça, mais faisons plutôt cela. Voici ce que je propose. Voici quelque chose que nous pouvons tous appuyer. » Au lieu de cela, ceux qui se sont abstenus ont pris le parti de faire du surplace. C'est la définition même de la folie, qui consiste à faire la même chose encore et encore en s'attendant à des résultats différents.

Je pense que cela est illustré par la façon dont nous en sommes arrivés là. Après une autre série de violences en juillet, le Conseil de sécurité a formulé une série de demandes (voir S/PV.7730). Nous avons demandé un accès sans entrave à toutes les populations au Soudan du Sud. Il y a environ 1 830 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays, et environ 4,8 millions de personnes, soit plus de la moitié de la population nationale, sont touchées par une grave insécurité alimentaire. Lorsque nous avons présenté ces demandes, le Gouvernement sud-soudanais ne s'est pas exécuté. Nous avons demandé au Gouvernement sud-soudanais de cesser d'empêcher les soldats de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (UNMISS) de s'acquitter de leur mandat. Nous avons vu et entendu personnellement des commandants et des soldats, qui nous ont dit qu'ils devaient recevoir une autorisation écrite 48 heures à l'avance pour pouvoir se déplacer en convoi pour protéger les populations, alors qu'ils ont un mandat de protection des civils. Nous avons donc demandé des améliorations en ce qui concerne la liberté de mouvement. Le Gouvernement sud-soudanais ne s'est pas exécuté.

Nous avons autorisé le déploiement immédiat d'une nouvelle force de protection régionale de la MINUSS pour renforcer la sécurité autour de la capitale. Le Gouvernement ne s'est pas exécuté. La situation s'est alors aggravée sous nos yeux, et nous avons entendu régulièrement des exposés de la part des membres du personnel de l'ONU qui faisaient de leur mieux pour sonner l'alarme. Par la télévision, la radio et des sources en ligne, nous avons été informés d'une augmentation spectaculaire des discours ignobles incitant aux tensions ethniques car les responsables du Gouvernement ne faisaient pas grand-chose pour y mettre fin, alors qu'ils muselaient les médias à de nombreux égards. Les soldats ont commencé à se préparer très ouvertement à des attaques de grande envergure. À titre d'exemple, au moins 4 000 miliciens ont été positionnés récemment dans la région de l'Équatoria.

Le Secrétaire général, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Chef de la Commission des droits de l'homme au Soudan du Sud et le Conseiller spécial pour la prévention du génocide ont tous tiré la sonnette d'alarme. Ils sont venus ici, et ont donné l'alarme en faisant passer le feu au rouge – pas orange et certainement pas vert. Cela ne se produit pas souvent qu'une succession de hauts fonctionnaires de l'ONU se présentent devant le Conseil de sécurité décrire la gravité de ce qui nous attend. Dans sa dernière intervention sur la question du Soudan du Sud devant le Conseil (voir S/PV.7846), le Secrétaire général nous a demandé d'écouter ses avertissements et ceux de toute son équipe. Chaque jour ce mois-ci, 3 000 personnes en moyenne ont quitté le Soudan du Sud pour chercher refuge en Ouganda. Est-ce parce que la situation s'améliore ou est stable? C'est à cause de ces 3 000 personnes qui fuient chaque jour et craignent pour leur vie que nous avons estimé que nous devions déposer ce projet de résolution pour qu'il soit mis aux voix. Ce texte existait depuis quelque temps déjà. Nous avons tout fait pour solliciter des commentaires et des modifications à ce texte et nous avons dit que nous étions prêts à faire preuve de souplesse, mais une fois de plus, il n'y a eu aucune réaction.

S'il avait été adopté, ce projet de résolution n'aurait pas été une panacée. Nous ne sommes pas naïfs. Il n'aurait pas résolu la crise politique sous-jacente qui est au cœur des divisions au Soudan du Sud, mais l'embargo sur les armes aurait eu des effets importants. Il aurait empêché le Gouvernement sud-soudanais de continuer à utiliser les ressources limitées dont il dispose pour acheter des armes lourdes. Est-ce qu'il y aurait eu de la contrebande? C'est une question qui a été soulevée par beaucoup de membres du Conseil. Bien sûr qu'il y aurait eu des activités de contrebande, mais nous aurions considérablement réduit les ventes d'armes des États Membres de l'ONU à un autre État membre de l'ONU qui, au lieu de nourrir sa population, est en train de s'armer jusqu'aux dents et de se mobiliser face à un conflit qui prend de plus en plus un caractère ethnique.

Les sanctions individuelles – gel des avoirs et interdictions de voyager – visaient trois individus, à savoir Paul Malong, Riek Machar et Michael Makuei. Certains ont demandé quelle incidence le gels des avoirs et les interdictions de voyager allaient avoir concrètement. Il s'agit là de trois dirigeants bien connus pour leurs actes qui alimentent la violence. Ils ont alimenté des conflits ethniques, commis des violences à l'encontre des civils et – surtout M. Malong et M. Makuei – ont essayé de présenter la MINUSS comme étant une partie au conflit. Les membres du Conseil sont tous au courant de ces déclarations. Beaucoup de ces pays ont des soldats qui sont sur le terrain au Soudan du Sud. Ces soldats sont plus vulnérables en raison des menaces et des représentations faites par ces personnes concernant la MINUSS, qui ont fait également valoir que la Mission n'était rien d'autre qu'un outil de l'opposition. C'est un facteur de vulnérabilité pour tous les ressortissants de nos pays qui se trouvent sur le terrain, qu'il s'agisse de

travailleurs humanitaires, de diplomates, de citoyens ordinaires ou de soldats de la paix.

L'adoption du projet de résolution aurait montré qu'il y aurait des conséquences, au moins pour les personnes qui portent la plus grande responsabilité s'agissant d'inciter aux atrocités et à la violence. Les désignations auraient-elles changé le monde? La réponse est non, mais est-ce que le fait d'envoyer un signal et un message d'impunité – comme nous le faisons avec chaque jour qui passe sans que nous votions sur ces désignations, alors que nous connaissons les agissements des personnes impliquées – change le monde? Une longue histoire d'impunité et le fait que le Conseil n'impose pas de conséquences reviennent à donner à ces individus le feu vert, et tous ceux qui se sont abstenus dans le vote sur ce projet de résolution porteront cela sur la conscience.

Quelle autre option avons-nous? Je sais que les membres du Conseil se soucient beaucoup de la situation au Soudan du Sud. Beaucoup d'entre nous se sont rendus ensemble dans la région plus d'une fois durant l'année écoulée. Est-ce que l'autre option, c'est espérer tout simplement que les dirigeants sud-soudanais vont changer de cap? Il y a des personnes qui sont vraiment fidèles à leurs principes au sein du Gouvernement sud-soudanais, mais ils sont moins nombreux ou sont d'un rang inférieur par rapport aux autres. Ces personnes existent. Nous nous sommes tous entretenus avec eux. Nous savons qu'il y a des personnes de bonne volonté qui voudraient changer de cap, mais malheureusement, et surtout à cause des agissements de deux des personnes que nous avons désignées qui sont membres du Gouvernement, il est évident que le Gouvernement n'est pas prêt à le faire. Est-ce que nous allons rester les bras croisés en attendant que le Gouvernement démantèle les milices et mette fin à certaines des pires violences sexuelles commises dans des situations de conflit de notre vivant?

Les membres du Conseil qui n'ont pas voté pour ce projet de résolution parient gros en espérant que les dirigeants sud-soudanais ne vont pas provoquer une catastrophe. Si ces membres du Conseil se trompent – comme le laissent penser toutes les informations que nous avons entendues dans cette salle –, c'est le peuple sud-soudanais qui en fera les frais. Cela n'a pas été facile pour nous de décider de déposer ce projet de résolution. Nous en avons débattu jusque tard dans la nuit car nous avons mieux à faire que présenter un projet de résolution qui risque de ne pas être adopté. Je crois que les Sud-Soudanais attendaient les résultats de ce vote, et nous étions conscients du message que notre démarche allait faire passer. À un certain stade, on ne peut pas se permettre de suivre le courant et d'accepter les contraintes imposées par les membres du Conseil qui ne veulent pas agir face à la violence. Nous avons appris cela de ce qui s'est passé au Rwanda, à Srebrenica et ailleurs.

La prochaine fois que des soldats et des groupes armés tireront sur des civils, la prochaine fois que le Gouvernement empêchera les soldats de la paix de faire des patrouilles – ce qui s'est déjà probablement produit au moment où je parle – et la prochaine fois que les habitants d'un village n'auront rien à manger parce que le Gouvernement a refusé de donner les autorisations nécessaires pour l'acheminement de l'aide, chacun de nous devra trouver un moyen de justifier sa réaction. Les dirigeants sud-soudanais ne doivent pas interpréter ce vote de façon erronée. Nous allons tous suivre de près ce qui se passe sur le terrain. Les exactions continueront d'être rendues publiques. Nous continuerons d'entendre les appels de l'ONU concernant ce qui, selon elle, doit être fait pour réduire la violence sur le terrain. Nous poursuivrons inlassablement nos efforts pour exiger le respect du principe de responsabilité et nous serons prêts à demander de nouveau au Conseil de voter sur une proposition concernant un embargo sur les armes et des sanctions ciblées dès que ceux qui n'ont pas été favorables à ce que nous agissions aujourd'hui auront compris le coût humain qui s'ensuit lorsqu'on n'impose pas des conséquences à ceux qui s'attaquent aux civils, qui importent d'énormes quantités d'armes au lieu de nourrir la population et qui n'agissent pas en faveur de la cause de la paix.

Chacun d'entre nous a la possibilité d'intervenir à titre d'explication de vote aujourd'hui. Je serais très reconnaissante à ceux qui se sont abstenus lors du vote de préciser ce qu'il faut faire et d'indiquer clairement les mesures auxquelles ils sont favorables que nous n'avons pas encore essayées.

M. Delattre (France) : Il y a trois ans, presque jour pour jour, se déclenchait le conflit au Soudan du Sud. Au cours de ces trois années, les civils y ont été la cible de violences et d'exactions innommables, abondamment documentées par les Nations Unies, l'Union africaine et les organisations de la société civile. La situation au Soudan du Sud reste aujourd'hui l'une des plus graves que nous connaissons. Les conséquences humanitaires sont dramatiques et les besoins immenses. La situation

sécuritaire reste très volatile, et le Conseil a été averti au cours des dernières semaines des risques de reprise et d'aggravation d'un cycle de violences accompagné d'atrocités de masse. La session spéciale du Conseil des droits de l'homme organisée la semaine passée à Genève a souligné notre préoccupation collective face à ce grave constat.

Dans ce contexte, la France regrette vivement que le projet de résolution présenté par les États-Unis n'ait pas pu recueillir les soutiens nécessaires au sein du Conseil pour être adopté. Comme les membres le savent, et comme nous l'avons exprimé à plusieurs reprises dans cette enceinte, la France soutient depuis longtemps la mise en place d'un embargo sur les armes au Soudan du Sud. Nous regrettons que cette mesure n'ait pas été proposée plus tôt, à des moments où elle aurait pu bénéficier d'un large soutien au sein du Conseil. À nos yeux, une telle mesure est pleinement justifiée par l'impératif de protection des civils. L'afflux continu d'armes au Soudan du Sud nourrit les violences en entretenant l'illusion d'une solution militaire au conflit. Aux mains des adversaires de la paix, ces armements facilitent la commission des pires exactions à l'encontre des civils. Or, il est de la responsabilité du Conseil de tout faire pour diminuer ce risque. L'embargo sur les armes y aurait certainement contribué.

Cet embargo aurait également pu être un instrument au service du processus politique. En altérant les calculs de ceux qui privilégient encore la solution militaire, l'embargo aurait pu favoriser le camp de la paix. Son influence positive sur le niveau de violence aurait pu permettre de créer un environnement propice à un dialogue politique apaisé. Comme le Conseil l'a affirmé à plusieurs reprises, la solution durable aux violences que connaît le Soudan du Sud ne saurait être que politique. Et là encore, cet embargo aurait pu y contribuer.

Il y a quelques jours, le Conseil a su faire preuve d'unanimité pour renouveler le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Alors que les populations du Soudan du Sud restent à la merci de la violence et des exactions, nous espérons que ce Conseil saura retrouver une telle unanimité pour leur venir en aide. Soyons-en bien conscients en effet : notre responsabilité collective est d'éviter un nouveau cycle d'atrocités de masse au Soudan du Sud, sur lequel le Secrétaire général nous a mis en garde, et d'y créer les conditions pour enclencher une dynamique positive. Le vote de ce jour n'en souligne que davantage la nécessité que le Conseil reste pleinement mobilisé en faveur de la paix et de la sécurité au Soudan du Sud.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, le Conseil de sécurité a eu une occasion de montrer que nous ne tolérons plus que les choses continuent comme si de rien n'était au Soudan du Sud. Tragiquement, nous n'avons rien pu faire pour le peuple sud-soudanais. Pour beaucoup d'entre nous au Conseil, il était clair depuis longtemps qu'une approche différente était nécessaire, que des pressions différentes devaient être exercées. Malgré les promesses répétées, les atrocités répétées, les avertissements répétées concernant la violence ethnique, les affrontements ont continué de faire rage et le fragile accord de paix a continué d'en pâtir.

Voilà pourquoi le Royaume-Uni n'a eu de cesse de plaider en faveur d'un embargo sur les armes au Soudan du Sud. Aujourd'hui, nous avions une occasion d'endiguer le flux d'armes et de sauver des vies. C'est pourquoi nous avons prôné le ciblage des individus qui alimentent la violence – des individus au plus haut niveau du Gouvernement et de l'opposition. Nous avions une chance aujourd'hui de montrer à ces individus qu'il y a de réelles conséquences pour leur rôle dans la guerre. Mais qu'avons-nous fait plutôt? Rien. Nous n'avons rien fait bien que nous sachions ce qui était vraiment en jeu. Nous nous rappelons tous de la sérieuse alerte donnée au Conseil par Adama Dieng il y a deux semaines. Il a parlé de discours haineux, de fracture ethnique. Il a parlé de possible génocide. Si la difficile situation au Soudan du Sud devait en arriver là, nous devrions tous nous soumettre à un examen de conscience.

Et l'alerte donnée par Adama n'est que la partie visible de l'iceberg. Nous ne devons pas oublier les atrocités qui ont été déjà commises au Soudan du Sud. Des zones établies pour la protection des civils sont devenues plutôt des scènes de meurtres, de vols et de viols. Des millions de personnes ont été arrachées à leur vie et contraintes d'abandonner leurs maisons. Des familles ont été détruites et des dizaines de milliers de personnes ont été tuées dans un pays qui est passé d'une guerre civile à une autre. Nous n'avons rien fait pour réduire le nombre d'armes à la disposition de ceux qui ont choisi de commettre ces actes innommables. Nous nous sommes félicités des promesses et des offres répétées du Gouvernement et de l'opposition de cesser les combats et d'œuvrer en vue d'un processus politique. Nous nous sommes félicités que le Gouvernement ait annoncé

son intention d'organiser un dialogue national sans exclusive, et nous nous sommes félicités qu'il ait accepté le déploiement de la Force de protection régionale.

Mais la réalité jette le doute sur ces promesses. En réalité, la Mission des Nations Unies continue de se heurter à des restrictions chroniques. En réalité, la situation humanitaire a empiré au lieu de s'améliorer, et la population souffre. En réalité, elle vote avec ses pieds. Au cours de ce mois, jusqu'à 6000 personnes par jour ont fui vers l'Ouganda.

Voilà la réalité que nous devions changer. Les mots ne suffisent plus. Nous devons voir maintenant une action concrète résultant de ces promesses. Aujourd'hui nous avions une chance de faire un petit pas pour changer cette réalité, et pourtant on ne nous a pas permis de le faire. L'inaction d'aujourd'hui ne nous absout pas de toutes nos responsabilités. En fait, elle fait peser une charge encore plus lourde sur nos épaules. Le Conseil de sécurité, l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et toutes les parties au conflit au Soudan du Sud ont la responsabilité de redoubler d'efforts pour instaurer la paix au cours de l'année prochaine. Le peuple sud-soudanais nous le réclame depuis bien longtemps.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine suit de près la situation au Soudan du Sud. Mon pays est attaché à rétablir rapidement la paix et la stabilité au Soudan du Sud afin que la population puisse y jouir des dividendes de la paix aussi vite que possible. Le Président Salva Kiir Mayardit a annoncé dernièrement qu'il allait lancer un dialogue national et qu'il acceptait sans conditions le déploiement de la Force de protection régionale.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a tenu un sommet au Soudan du Sud et publié un communiqué. La communauté internationale doit saisir cette occasion pour engager les différentes parties au Soudan du Sud à poursuivre la mise en œuvre de l'accord de paix afin de s'engager de nouveau sur la voie de la recherche d'une solution politique. Le rôle de chef de file que joue l'IGAD dans la médiation concernant la question du Soudan du Sud doit être soutenu afin que la paix, la stabilité et le développement puissent être concrétisés rapidement.

Nous sommes d'avis qu'il importe d'agir avec prudence pour ce qui est des sanctions, et nous pensons que les sanctions doivent répondre à l'intérêt d'un règlement politique global. Nous ne sommes pas en faveur de l'imposition de sanctions à l'effet d'exercer des pressions sur les pays en développement. Le Gouvernement de transition sous-soudanais a fait montre de volonté politique pour ce qui est de mettre en œuvre la résolution pertinente du Conseil et les communiqués conjoints. Le communiqué de l'IGAD n'appuie pas l'imposition d'un embargo ou de sanctions. Les aspirations légitimes de l'IGAD et des pays africains doivent être pleinement respectées. Les actions du Conseil doivent favoriser un règlement politique de la question du Soudan du Sud, appuyer la médiation et les bons offices de l'IGAD et de l'Union africaine et concourir au maintien de l'unité du Conseil. Il faut agir avec prudence s'agissant de l'embargo et des désignations afin d'éviter de compliquer encore davantage la situation au Soudan du Sud.

La Chine a toujours appuyé le processus de paix et apporté un concours actif au Soudan du Sud dans l'édification de la nation et le renforcement de sa stabilité. Il y a peu, le Représentant spécial du Gouvernement chinois pour les affaires africaines s'est rendu au Soudan du Sud et dans la région pour encourager les acteurs concernés à entamer des pourparlers de paix. La Chine est disposée à travailler avec la communauté internationale et à continuer de jouer son rôle constructif en vue d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan du Sud.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie, à l'instar de nombreuses autres délégations, s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité sur la prorogation du régime de sanctions imposées au Soudan du Sud. C'est que nous nourrissons de profondes préoccupations sur la teneur du document et les travaux menés à son sujet. Nous pensons qu'il est anormal que la sérieuse action menée en faveur du règlement de la situation au Soudan du Sud soit compromise par un recours illogique à de telles sanctions. Mais cela participe de la pratique des manœuvres géopolitiques que les pays occidentaux emploient contre le Soudan du Sud et d'autres pays. Dans le passé, elles ont été utilisées contre le Soudan uni, afin de le démembrer en deux États.

Nous avons une question à poser à la délégation des États-Unis. Comment cette délégation évalue-t-elle les activités des États-Unis sur cette question? Après avoir essuyé un échec au Soudan du Sud, les États-Unis tentent aujourd'hui d'exploiter le Conseil de sécurité à leurs propres fins, notamment en voulant élargir inutilement le périmètre des sanctions. Nous ne voulons endosser

aucune part de la responsabilité pour les conséquences désastreuses qu'aurait cette politique à courte vue. Nous nous opposons également au comportement autoritaire et brusque adopté par les auteurs du projet de résolution. En le mettant aux voix, ils ne se bornent pas à faire fi de l'avis d'un certain nombre de délégations au Conseil, ils ne tiennent en outre aucun compte des décisions des acteurs régionaux qui ont affirmé que de nouvelles restrictions du Conseil de sécurité seraient contre-productives pour le processus de retour à la paix. Ils n'ont pas fait plus de cas des préoccupations légitimes des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au Soudan du Sud qui, à juste titre, se soucient des répercussions négatives qu'auraient de nouvelles sanctions sur les relations entre le pays hôte et les Casques bleus.

Les auteurs du projet de résolution ne veulent pas prendre acte des progrès et de la coopération entre Djouba et l'ONU. Le Président Kiir Mayardit a accepté sans réserve de recevoir la Force de protection régionale. Le processus de retour à la paix a enregistré des progrès importants, notamment avec les excellents résultats obtenus par le Gouvernement provisoire d'union nationale et les mesures concrètes qu'il a prises pour lancer un dialogue national sans exclusive et pour accorder l'amnistie aux partisans de Machar. Une fois de plus, les auteurs du projet de résolution ont fermé les yeux sur tout cela.

Nous tenons également à souligner le manque de cohérence de la délégation des États-Unis dans son interprétation des priorités du maintien de la paix des Nations Unies. Lors de la séance que le Conseil de sécurité a consacrée à l'avenir des opérations de paix des Nations Unies le 20 novembre 2015, et au cours de laquelle le Conseil était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix (S/2015/682), le représentant des États-Unis avait déclaré :

> « Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général sur le fait que les règlements politiques de nature à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes et à faire progresser les droits de l'homme sont indispensables à la prévention des conflits et pour mettre un terme à l'engrenage de la violence. Nous avons tout intérêt à veiller, là où nous déployons des missions de maintien de la paix, à faire progresser également le processus politique » (*S/PV.7564, p. 14*).

Il y a fort à parier qu'imposer des sanctions contre les dirigeants du Soudan du Sud et de l'opposition n'aiderait pas à instaurer une société plus ouverte ni à faire avancer le processus politique. Au contraire, de telles mesures ne feraient qu'aggraver l'animosité entre les différents groupes ethniques et entraîneraient une aggravation des tensions. Nous tenons également à souligner que, dans la résolution 2327 (2016), qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, les auteurs du texte ont accordé la dernière des priorités aux activités de la Mission pour faciliter le processus politique. Ils n'ont tenu aucun compte de la proposition faite par un certain nombre de délégations, qui voulaient qu'elles soient au moins placées au deuxième rang.

En somme, nous exprimons notre satisfaction de voir qu'un grand nombre d'États membres du Conseil de sécurité aient adopté une position responsable en ne permettant pas aujourd'hui que soit adopté ce projet de résolution destructeur pour le Soudan du Sud. Ce faisant, nous avons réussi à empêcher l'apparition de nouveaux problèmes dans le processus de règlement et dans les relations entre le pays hôte, la Mission de maintien de la paix et la communauté internationale tout entière.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : La question de l'embargo sur les armes au Soudan du Sud a fait l'objet d'un débat nourri au cours des derniers mois. Malgré l'urgence de la question, certaines délégations ne cessent de défendre une diplomatie de la deuxième chance. L'Ukraine est tout à fait favorable à la diplomatie, qui est la voie principale à emprunter pour régler le conflit au Soudan du Sud. Cela étant, nous souhaitons poser de simples questions. Combien encore de deuxièmes chances doit-on donner aux parties au Soudan du Sud avant qu'elles ne cessent de tuer délibérément des civils, de violer des femmes et des filles et d'inciter à la violence ethnique? Combien de villes et de villages doivent encore être incendiés avant que le Conseil ne parvienne à un consensus sur les mesures à prendre?

Le Soudan du Sud est au bord du chaos. Le conflit touche presque toutes les familles sud-soudanaises, et a détruit les espoirs d'un avenir pacifique. Pour ne citer qu'un seul exemple, la ville de Yei dans le sud-ouest était considérée comme l'un des endroits les plus sûrs du Soudan du Sud, mais ce n'est plus le cas. Les rues auparavant très animées sont désormais désertes, les écoles et les hôpitaux ont fermé, et les magasins et les marchés ont été pillés. Les soldats gouvernementaux,

Kalachnikov à la main, patrouillent les quartiers. Les zones d'accès interdit sont contrôlées par les rebelles. Plus de la moitié de la population de la ville a fui; et ceux qui restent vivent dans la peur d'être assassinés, violés et arrêtés, ou qu'on les fasse disparaître.

Est-ce là quelque chose que la communauté internationale a choisi de tolérer au XXI[e] siècle? Sommes-nous prêts à fermer les yeux sur une nouvelle tragédie humaine imminente qui, s'il n'y est pas mis fin, pourrait avoir des conséquences irréparables? La réponse est évidente. Nous ne devons pas laisser le peuple sud-soudanais connaître la même douleur que Srebrenica, le Rwanda ou Alep.

C'est du fait de ces éléments que l'Ukraine a voté pour le projet de résolution. Nous sommes pleinement conscients que le texte ne constitue pas en soi une solution. Mais nous sommes convaincus que l'embargo sur les armes et des sanctions ciblées supplémentaires permettraient d'entraver la capacité des parties à continuer d'attiser le conflit au Soudan du Sud. Cela contribuerait à réduire au silence le matériel militaire déjà acquis et permettrait d'arrêter de dépenser pour acquérir de nouvelles armes des ressources financières désespérément nécessaires. L'embargo sur les armes n'est pas une punition; c'est une condition requise et un outil au service de la paix. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas été en mesure de s'en servir.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon nourrit lui aussi une profonde préoccupation devant la violence persistante et la situation humanitaire grave qui sévissent au Soudan du Sud. Il convient toutefois de noter que certains progrès ont été accomplis depuis la fin novembre, en particulier le 25 novembre, date à laquelle le Conseil des ministres du Gouvernement provisoire a décidé de consentir au déploiement intégral et immédiat de la Force de protection régionale, et le 14 décembre, lorsque le Président Kiir Mayardit a prononcé devant le Parlement un discours favorable à un dialogue national sans exclusive. Nous sommes encouragés par cette volonté politique affichée par le Président.

De tels engagements seraient inutiles si leur mise en œuvre était retardée, d'autant que ce serait alors le peuple sud-soudanais qui en pâtirait. Ce qui est absolument nécessaire, c'est que le Gouvernement provisoire traduise rapidement ces engagements en actions concrètes, en vue de prévenir des violences à grande échelle, et qu'il coopère pleinement avec la Mission des Nations Unies en Soudan du Sud, notamment en accélérant le déploiement de la Force de protection régionale.

Le Japon estime qu'il serait contre-productif de mettre en place des mesures de sanctions supplémentaires à un moment où le Gouvernement provisoire prend des initiatives positives. Le Conseil doit continuer de dialoguer avec le Gouvernement provisoire. Le Japon considère qu'il existe toujours une marge de manœuvre diplomatique pour exhorter le Gouvernement provisoire à continuer de progresser. Toutes les parties et tous les acteurs ont un rôle important à jouer, individuellement ou collectivement.

L'envoyé spécial du Premier Ministre japonais s'est rendu à Djouba cette semaine afin d'appeler les autorités sud-soudanaises, notamment le Président Kiir Mayardit, à prendre des mesures sur ces questions. Nous continuerons de déployer des efforts dans ce sens. Le Japon reste fermement attaché au bien-être du peuple sud-soudanais et au développement à long terme du pays. Le Japon continuera de contribuer à la paix et à la sécurité du Soudan du Sud.

Il est indispensable que le Gouvernement provisoire prenne des mesures concrètes. La communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, suivra de très près la situation sur le terrain. Nous devons également rappeler la résolution 2327 (2016) que le Conseil a adoptée à l'unanimité, en particulier son paragraphe 10. Telles sont les raisons pour lesquelles le Japon a décidé de s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution aujourd'hui. L'abstention du Japon s ne doit toutefois pas être interprétée comme un blanc-seing accordé au statu quo ou à l'attentisme. Le Conseil doit rester saisi de la question.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Il y a une semaine à peine, nous étions tous ici dans la salle du Conseil, après avoir adopté à l'unanimité la résolution 2327 (2016). L'adoption à l'unanimité de cette résolution démontrait le ferme soutien du Conseil à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et notre détermination vis-à-vis de ce pays. Les négociations ont été ardues, mais notre volonté collective de trouver un consensus a prévalu. Notre objectif commun était d'appuyer le Gouvernement provisoire d'union nationale sud-soudanais en vue d'établir une paix et une stabilité durables dans le pays.

Le Conseil a le plus de poids lorsqu'il s'exprime d'une seule voix. Après l'adoption à l'unanimité de la résolution 2327 (2016), nous aurions espéré davantage

d'efforts concertés de la part de tous les membres du Conseil pour appuyer la pleine mise en œuvre de la résolution.

Par ailleurs, nous saluons le leadership et la solidarité dont ont fait preuve les partenaires régionaux, à savoir l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), dans la médiation du dialogue en vue de rétablir la paix et la stabilité au Soudan du Sud. Ces partenaires régionaux ont continué de jouer un rôle déterminant en amenant les parties à participer au processus politique et en s'engageant à appuyer la Force de protection régionale, malgré les circonstances difficiles.

Dans ce contexte, l'IGAD a clairement indiqué que le dialogue, la réconciliation et l'engagement de toutes les parties sud-soudanaises à mettre en œuvre l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud sont nécessaires pour une paix et une stabilité permanentes au Soudan du Sud. Il est regrettable que le point de vue et les positions de l'IGAD, ainsi que ceux des partenaires et des pays de la région n'aient pas été pris en compte.

En outre, nous apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par le Gouvernement sud-soudanais et sa décision de mettre en œuvre pleinement et sans condition la résolution 2304 (2016) et son communiqué commun avec le Conseil de sécurité, ainsi que l'annonce faite récemment par le Président Salva Kiir Mayardit de convoquer un dialogue national sans exclusive. Ce sont des progrès dont nous pouvons nous féliciter. Il aurait été préférable et plus productif si le Conseil avait saisi ces occasions et consacré plus de temps et d'énergie à œuvrer de concert avec les parties sud-soudanaises à la réalisation de ces engagements.

La Malaisie estime qu'il serait possible de faire fond sur les résolutions du Conseil, qui sont prises à l'unanimité, pour accroître les chances de succès s'agissant du Soudan du Sud. Hélas, cette unité fait cruellement défaut aujourd'hui. C'est donc avec grand regret que la Malaisie a été contrainte de s'abstenir aujourd'hui. Ayant suivi de près l'évolution de la situation au Soudan du Sud, nous estimons qu'il est plus important que jamais que les membres du Conseil de continuent de faire front commun pour définir une stratégie globale et efficace visant à appuyer les efforts des autorités sud-soudanaises et à mettre en œuvre l'accord de paix, protéger les civils et rétablir la paix et la stabilité dans le pays.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Ma délégation regrette qu'une fois encore, le Conseil n'ait pu parvenir à une position commune sur une question vitale, une question importante qui relève du mandat du Conseil de sécurité concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Il y a moins d'une semaine, nous étions parvenus à adopter à l'unanimité la résolution 2327 (2016), portant renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud après des négociations éprouvantes. Le Conseil a adressé un message important aux parties au conflit, et nous avons considéré qu'il s'agissait d'un pas important pour mettre fin aux attaques qui se poursuivent depuis près de trois ans maintenant.

Certains pays demandent au Conseil d'être uni, mais ces mêmes pays ne sont guère disposés à prendre en compte les considérations et les inquiétudes d'autres pays, notamment ceux de la région, qui sont les premiers concernés et qui sont les mieux placés pour évaluer la situation délicate dans la région.

Les présidents des pays membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) ont également refusé les sanctions et ont assuré qu'elles ne contribueraient pas à une solution.

Le recours aux menaces, telles que celles figurant dans le projet de résolution présenté aujourd'hui (S/2016/1085), a déjà démontré son inefficacité pour ce qui est de mettre fin aux crises au Soudan et ailleurs. Ces mesures ne changent rien à la réalité et ne contribueront pas à améliorer la situation des civils au Soudan du Sud. Mais il s'agit d'une solution de facilité qui a la préférence de certains. Certains préfèrent, en effet, ce type de solution aux véritables efforts qui pourraient renforcer le dialogue et contribuer à régler la crise. Certains préfèrent ces solutions aux efforts visant s'attaquer aux causes du conflit en vue de les résoudre. Ils les préfèrent aux efforts visant à une réconciliation globale et à la création d'une identité nationale qui unirait tous les enfants du Soudan du Sud.

Notre abstention ne signifie pas que nous approuvons implicitement les exactions commises au Soudan du Sud, ni que nous ne sommes pas conscients de l'ampleur de la crise humanitaire. Nous sommes parfaitement conscients de l'ampleur de la crise et nous nous efforçons d'y mettre fin. Nous demandons à toutes les parties au Soudan du Sud d'assumer pleinement leur responsabilité pour alléger les souffrances de leurs

concitoyens, et les appelons à réaliser les aspirations qui ont accompagné la naissance de leur jeune pays.

Je tiens à réaffirmer ici que la patience de la communauté internationale et la compréhension dont ont fait preuve certaines parties régionales vis-à-vis des particularités de la situation au Soudan du Sud ne peuvent en aucun cas être considérées comme une acceptation de la mort d'innocents et de violations sans précédent des droits de l'homme.

M. Suárez Moreno (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Après avoir examiné le projet de résolution (S/2016/1085), notre délégation a décidé de s'abstenir dans le vote sur le texte, sans préjudice du fait que nous estimons que la situation actuelle au Soudan du Sud nécessite des mesures urgentes, décisives, coordonnées et consensuelles de la part du Conseil de sécurité afin de remédier à la situation de manière efficace et exhaustive, et ce, afin d'aider à stabiliser la situation, à instaurer une paix durable et à assurer le développement socioéconomique du peuple frère sud-soudanais.

Toutefois, s'agissant des sanctions, tout le monde connaît la position de principe de notre délégation. À cet égard, je tiens à réaffirmer que le Venezuela considère ces mesures comme un outil et non comme une fin en soi. Cet outil ne peut avoir un effet positif que s'il est intrinsèquement lié à une stratégie politique clairement définie.

Dans le cas du Soudan du Sud, notre délégation estime qu'une telle stratégie n'existe pas, comme l'a souligné le Secrétaire général dans l'un de ses rapports les plus récents. C'est pourquoi nous pensons que nous devons non seulement conjuguer nos efforts pour revitaliser le processus politique dans le pays, mais aussi commencer à élaborer une stratégie politique claire, en coordination étroite avec les pays et organisations de la région, en vue de parvenir à un règlement global de ce conflit qui ravage le pays depuis trois ans.

Nous sommes, par ailleurs, d'accord avec la position unanime des pays de la région en ce qui concerne la nécessité d'empêcher que la situation sur le terrain ne continue de se dégrader. Or, à notre avis, si nous avions adopté ce projet de résolution, nous aurions couru le risque, entre autres choses, d'aller précisément dans le sens d'une escalade. Et le fait est que, sans aucun processus de négociation, il a été proposé de désigner l'une des principales parties à l'accord de paix, qui sert portant de cadre pour le règlement de la crise en Soudan du Sud, comme cela a été confirmé par le Conseil de sécurité dans le communiqué de presse publié le 18 novembre et dans la résolution récemment adoptée, 2327 (2016) portant renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud. Il semble donc très peu logique d'appeler à la pleine mise en œuvre de l'accord tout en voulant imposer des sanctions spécifiques à l'un des signataires. Il n'y a donc aucun lien entre les sanctions et la stratégie politique pour régler la crise.

Il en va de même de la tentative visant à imposer un embargo sur les armes au Soudan du Sud. Même si nous convenons qu'il y a des flux considérables d'armes illicites dans le pays, beaucoup d'entre elles étaient déjà présentes à l'époque du conflit avec le Soudan. Nous pensons qu'il faut privilégier, entre autres choses, l'adoption de mesures efficaces de désarmement et de cantonnement des forces, en prenant en compte les dispositions en matière de sécurité provisoire figurant dans l'accord de paix, dont le Conseil de sécurité a souligné qu'il doit servir de base au règlement du conflit au Soudan du Sud. En outre, nous avons de sérieuses réserves quant à l'efficacité globale des embargos sur les armes pour mettre fin aux flux illicites d'armes, compte tenu de l'expérience acquise dans d'autres situations de conflit.

En réaffirmant aujourd'hui notre position, qui est de promouvoir des solutions africaines aux problèmes africains, nous faisons nôtre la position unanime de la région concernant cette question, à savoir qu'un embargo sur les armes ou des sanctions contre le Soudan du Sud ne fourniront pas la solution requise pour réaliser une paix durable et la stabilité dans ce pays. En revanche, ce qui est nécessaire, c'est le dialogue, la réconciliation et l'engagement de toutes les parties, afin de mettre en œuvre l'accord de paix, avec l'appui de la région et de la communauté internationale.

Enfin, notre délégation est convaincue que nos frères africains, en particulier la population du Soudan du Sud, comprennent notre position. Nous regrettons que l'esprit d'unité qui doit caractériser le travail du Conseil de sécurité n'ait pas pu, encore une fois, s'appliquer à ce dossier. Nous espérons que les discussions futures aideront à réaliser des démarches consensuelles qui pourront véritablement avoir des incidences positives sur la situation sur le terrain.

M. Martins (Angola) (*parle en anglais*) : À l'instar d'autres membres, l'Angola s'est abstenu lors du vote sur le projet de résolution S/2016/1085, relatif

à des sanctions ciblées et à un embargo sur les armes contre le Gouvernement et les autorités du Soudan du Sud. Le Gouvernement sud-soudanais a continué récemment de manifester son attachement à la mise en œuvre du communiqué commun entre le Gouvernement provisoire d'union nationale et le Conseil de sécurité sur le déploiement de la Force de protection régionale. Et au cours des discussions les plus récentes du Conseil à ce sujet, qui ont eu lieu le 19 décembre (voir S/PV.7846), l'Angola avait noté avec satisfaction les mesures prises par le Gouvernement pour appuyer le déploiement de la force.

L'Angola se félicite de la décision récemment annoncée par le Président Kiir Mayardit de lancer un dialogue national ouvert à tous. À ce stade, le Conseil, au lieu de s'engager dans la voie de l'application de sanctions, doit continuer de suivre les décisions annoncées et encourager le Gouvernement à avancer dans ce sens. Plusieurs faits nouveaux positifs se sont produits dans différents États du pays, tels que l'approbation de sites de déploiement dans l'Équatoria central. Nous pensons qu'en temps voulu, encore une fois par le dialogue, les dispositions et accords nécessaires seront convenus par les parties, à savoir l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement d'union nationale.

Les sanctions contre le Soudan du Sud, selon nous, ne doivent pas être la priorité de l'Organisation des Nations Unies, mais l'engagement de l'ONU au Soudan du Sud doit être davantage axé sur le soutien au dialogue politique, en vue de mettre en œuvre l'accord de paix. Cela serait conforme à la position de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui a souligné qu'un embargo sur les armes ou des sanctions contre le Soudan du Sud ne fourniraient pas la solution requise pour la paix et la stabilité permanentes dans ce pays. L'IGAD a de nouveau souligné que ce qui est nécessaire, c'est le dialogue, la réconciliation et l'attachement de toutes les parties sud-soudanaises à pleinement mettre en œuvre l'accord de paix. L'Union africaine a fait sienne la position de l'IGAD. Nous pensons que c'est la position que le Conseil doit renforcer et encourager.

L'Angola est pleinement attaché à la réalisation d'une paix et d'une stabilité durables par la voie du dialogue, qui est une meilleure façon de régler les conflits, y compris le conflit au Soudan du Sud. C'est pour cette raison que nous nous sommes abstenus lors du vote sur le projet de résolution.

M. Ciss (Sénégal) : Ma délégation s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution S/2016/1085, non pas parce que nous optons pour l'inaction ou que nous cautionnons les exactions commises, mais bien parce que, tout en condamnant les violations des droits de l'homme et des droits humains qui continuent d'être perpétrées par toutes les parties au conflit au Soudan du Sud, nous sommes convaincus que ce pays a besoin d'être accompagné dans sa quête d'une stabilité et d'une paix durables. Une telle démarche, à notre avis, exige du Conseil de sécurité non seulement un investissement constant, ce dont peuvent d'ailleurs témoigner les nombreux actes posés depuis plus d'un an, en particulier la visite du Conseil au mois de septembre dernier et celle que vient d'y effectuer le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud, mais encore une démarche unitaire et surtout une étroite coordination avec les organisations et pays de la sous-région. Je pense notamment à l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et à ses membres, qui ont un rôle important à jouer.

À ce propos, d'ailleurs, ma délégation tient à saluer et à encourager fortement les efforts de l'IGAD, mais également des pays influents de la sous-région, et je pense en particulier au récent déplacement que vient d'effectuer à Djouba le Président Museveni, de l'Ouganda, pour justement exhorter les autorités sud-soudanaises à la cessation des hostilités et à se focaliser sur le processus politique. Nous estimons également que, face à l'urgence humanitaire et à l'impératif de la protection des civils, il nous faut agir d'une manière efficace, et pour agir efficacement notre conviction est qu'en tant que Conseil de sécurité, nous devons engager un dialogue dynamique et constructif avec le Gouvernement provisoire d'union nationale, que nous exhortons d'ailleurs à remplir plus rapidement ses engagements en faveur du lancement du dialogue national et du déploiement de la Force de protection régionale, mais ce dialogue doit également être mené avec les organisations sous-régionales et régionales pertinentes, telles que l'IGAD et l'Union africaine. Un tel dialogue devra porter sur les principaux aspects de la stabilisation au Soudan du Sud, à savoir la mise en œuvre de l'accord de paix, la réforme du secteur de la sécurité, la protection des civils, les droits de l'homme et la fourniture de l'assistance humanitaire.

Encore une fois, nous estimons qu'il est de notre responsabilité d'accompagner le peuple du Soudan du Sud qui, après tout, souffre davantage de la situation actuelle.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay a voté pour le projet de résolution S/2016/1085, conscient de la grave situation en matière humanitaire, de droits de l'homme et de sécurité que connaît le Soudan du Sud, du fait d'une profonde crise politique, dont sont responsables ses principaux dirigeants politiques et militaires. Nous regrettons que le projet de résolution mis aux voix aujourd'hui n'ait pas obtenu le nombre requis de votes pour son adoption. De l'avis de ma délégation, compte tenu de la situation critique que traverse actuellement le Soudan du Sud, l'application des mesures prévues dans le projet de résolution aurait contribué à renforcer le dialogue politique et à éviter de grandes pertes en vies humaines parmi les civils.

Comme l'a dit le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, lors de la séance du Conseil de sécurité qui s'est tenue il y a quatre jours, le lundi 19 décembre, un embargo sur les armes « réduirait la capacité de guerroyer de toutes les parties » (*S/PV.7846, p. 2*). Sans l'embargo, les parties au Soudan du Sud continuent de s'affronter en permanence, et un embargo sur les armes contribuerait manifestement à arrêter la prolifération des armes dans le pays, qui, compte tenu de la situation d'instabilité et d'insécurité actuelles, s'est avéré un facteur de risque et une menace permanente pour la population civile. Comme nous l'avons déjà dit, l'embargo faciliterait le dialogue et la négociation et, en outre, permettrait à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud d'accomplir son travail avec davantage de garanties.

L'Uruguay réitère que le Gouvernement a la responsabilité première de protéger ses propres citoyens, et doit leur assurer cette protection indépendamment de leur origine ethnique ou de leur affiliation politique. En outre, les dirigeants politiques du Soudan du Sud doivent agir de manière responsable et rejeter toute incitation à la violence, tout en pariant sur le succès du dialogue. C'est pourquoi nous demandons encore une fois à toutes les parties de se joindre à un processus de dialogue inclusif et transparent en vue de parvenir à la réconciliation et à la paix dans le pays, et de mettre ainsi fin à la longue souffrance de ses habitants.

M. van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande a voté pour le projet de résolution S/2016/1085 d'aujourd'hui. Pendant de nombreux mois, la Nouvelle-Zélande a fait valoir qu'un embargo sur les armes au Soudan du Sud était nécessaire dans le cadre de la réponse internationale à ce conflit. C'est aussi une mesure que le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix ne cessent de réclamer avec force depuis plus d'un an. Nous sommes très déçus que le Conseil n'ait pas répondu à ces demandes.

Nous reconnaissons qu'un embargo sur les armes ne résoudra pas le conflit. Toutefois, cela permettra de faire face à la surabondance d'armes utilisées contre des civils, une surabondance qui, indéniablement, alimente davantage le conflit. Nous reconnaissons également la préoccupation exprimée par certains selon laquelle un embargo sur les armes et des sanctions ciblées bouleverseraient tout processus politique. Toutefois, à notre avis, ces mesures ne contribueraient qu'à créer les conditions propices à la paix sur le terrain et, à leur tour, appuieraient le processus politique quand celui-ci commencerait. Pourtant, en ce moment, nous voyons beaucoup plus de combats et de meurtres que de conversations.

L'Organisation des Nations Unies nous a avertis de la possibilité d'une évolution beaucoup plus grave de la situation. Ignorer ces avertissements et conserver l'espace pour un dialogue actuellement inexistant ne nous semble guère avoir de sens. Nous sommes préoccupés par le fait que ce que nous voyons aujourd'hui est un autre exemple d'un pays où une mission mandatée par le Conseil opère dans des conditions très difficiles. Le pays fait tout ce qu'il peut pour satisfaire le Conseil – faire le minimum pour éviter l'imposition de mesures que le Conseil lui-même avait prévues, tout en ne faisant montre cependant d'aucune véritable volonté de changer la voie dangereuse sur laquelle il s'est engagé. Au moment où la Nouvelle-Zélande quitte le Conseil, nous exhortons ses membres à ne pas laisser les divergences sur le projet de résolution les détourner de leur objectif et les empêcher de faire preuve d'un leadership unifié et efficace sur les questions cruciales auxquelles sont confrontées les populations du Soudan du Sud et la mission de maintien de la paix sur le terrain.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant fait une déclaration à titre national.

L'Espagne a voté pour le projet de résolution S/2016/1085, qui propose d'imposer un embargo sur les armes au Soudan du Sud, estimant que cette mesure, demandée par le Secrétaire général lui-même, était absolument nécessaire pour répondre à une situation sécuritaire et humanitaire qualifiée par tous les experts de catastrophique et d'intenable. Nous défendons depuis longtemps ce projet de résolution, et regrettons qu'il n'ait pas été adopté.

L'embargo sur les armes est une mesure nécessaire, mais malheureusement insuffisante. Certains signes indiquent que le conflit est en grand danger de se transformer en une guerre à caractère ethnique. Le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, M. Adama Dieng, nous a mis en garde il y a plus d'un mois sur le risque de génocide. Je voudrais réitérer encore une fois que ma délégation n'a jamais considéré que les sanctions sont une fin en soi, mais simplement qu'elles font baisser la violence sur le terrain.

Enfin, une semaine après l'adoption de la résolution 2327 (2016), qui renouvelle le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), l'Espagne souhaite réitérer son appel quant à la nécessité urgente de procéder au déploiement et à la mise en œuvre complète de la Force de protection régionale. Nous notons l'engagement pris par le Gouvernement provisoire d'union nationale, mais maintenant nous devons passer des paroles aux actes, et immédiatement. Il est essentiel que la MINUSS puisse opérer sans restrictions pour exécuter son mandat, en particulier en ce qui concerne la protection des civils et la distribution en toute sécurité et sans restriction de l'aide humanitaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malok (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'emblée permis de vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de me donner une autre occasion de parler au Conseil de cette importante question d'embargo sur les armes et de sanctions ciblées contre mon pays. Les raisons avancées pour l'éventualité d'un embargo sur les armes et de sanctions tenaient à la frustration et à l'impatience de la communauté internationale face à l'absence de progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix.

Dans ma précédente déclaration au Conseil, j'ai rendu compte des mesures et des efforts positifs que le Gouvernement entreprend pour relever les nombreux défis auxquels le pays est confronté, ainsi que de la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris le déploiement de la Force de protection régionale (voir S/PV.7840). En outre, le 19 décembre, S.E.M. Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, a émis, suite à son lancement d'un dialogue national, une ordonnance présidentielle qui a mis en place le Comité de coordination du dialogue national qui est composé de diverses personnalités et qui conseillera le Président et les membres du Conseil sur la manière d'engager le processus de paix. Tous les engagements pris récemment par mon Président constituent des signes plus encourageants. C'est pourquoi je pense que ce projet de résolution est malencontreux.

Nous espérions qu'à ce stade critique, alors que le Gouvernement provisoire d'union nationale fait tout pour mettre en œuvre les résolutions du Conseil de sécurité et assurer le déploiement de la Force de protection régionale, le Conseil établirait des relations constructives avec le Gouvernement sud-soudanais au lieu de menacer d'imposer un embargo sur les armes et des sanctions ciblées. Il est regrettable que les individus qui critiquent le processus de paix aient été ciblés par le projet de résolution et inscrits sur la liste des sanctions. Cette mesure révèle une absence de bonne foi, ne fait qu'exacerber la situation et est source de controverses, de désaccords potentiels et d'hostilité. En vérité, l'harmonie et la coopération sont tout naturellement ce que cette situation exige.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, les mesures punitives peuvent avoir pour effet de durcir les positions au lieu d'intensifier la coopération. Nous avons toujours soutenu qu'un embargo sur les armes vise à affaiblir davantage le Gouvernement et à renforcer les différents groupes militants et armés pour plusieurs raisons historiques, y compris la longue guerre civile qui a laissé des armes aux mains de civils, des frontières poreuses qui rendent difficile le contrôle des flux illégaux d'armes légères et de petit calibre et, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2016/951), la prolifération de groupes armés ayant des objectifs différents dans le pays.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer l'engagement de mon gouvernement à appliquer pleinement l'accord de paix et à collaborer avec toutes les parties prenantes, y compris les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale, afin de ramener la paix et la stabilité pour le peuple du Soudan du Sud. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier les membres du Conseil de sécurité qui ont établi avec nous des rapports constructifs.

La séance est levée à 10 h 40.